



Travailler à l'ARS : c'est pas la santé ! Les agent-es de nettoyage en grève !

Les agent-es de nettoyage sous-traité-es par LASER à l'Agence Régionale de Santé entament, à compter du 29 mars à 16 heures, un mouvement de grève reconductible pour l'amélioration des conditions de travail. Un piquet sera organisé devant les locaux de l'ARS, 132 Bd de Paris, 13002 Marseille.

Nos camarades travaillent depuis de nombreuses années sur le site de l'Agence régionale de Santé (ARS) en tant qu'agent d'entretien mais à cause du système de sous-traitance répandu dans le secteur du nettoyage, de nombreux employeurs différents se sont succédé. **Le 3 janvier 2022, la société LASER a repris le chantier** et est devenue l'employeur de l'équipe sur place, **marquant une nette dégradation des conditions de travail.**

Dans une **logique de diminution des coûts**, le personnel a été réduit et les heures de travail allouées aux salarié-es restant sur le site n'a pas été augmenté. **Les agent-es font face à une importante surcharge de travail** et il leur est impossible de finaliser toutes les tâches qui leur sont demandées. Les responsables de Laser accroissent la **pression sur les salariés** pour combler leur mauvaise gestion.

Pour couronner le tout, **les heures supplémentaires effectuées n'ont toujours pas été rémunérées à ce jour.**

Le 21 mars 2022 les salariés alertent leur employeur par courrier recommandé par l'intermédiaire de leur syndicat. Au lieu de trouver une solution, la société LASER a choisi, le jour de la réception du courrier, de **muter le chef d'équipe qui est jugé trop proche de son équipe !** Comme souvent ; **Laser choisi la division et la répression** pour mieux asseoir sa gestion du site complètement désastreuse.

Les agent-es ont la ferme intention de ne plus se laisser faire et se sont organisés syndicalement avec la CNT-SO pour résister collectivement ! **Par la grève, ils-elles revendiquent : l'augmentation des effectifs sur le site et la baisse de la charge de travail, l'abandon de la mutation du chef d'équipe, le paiement immédiat de toutes les heures travaillées.**

L'Agence Régionale de Santé est aussi responsable de la situation en participant au dumping social de la sous-traitance en choisissant les entreprises sous-traitantes proposant les prix les moins élevés, sans se soucier des répercussions sur les travailleurs-euses. Nous rappelons que les risques psycho-sociaux comme les conditions de travail dégradées sont des facteurs aggravant pour la santé des travailleur-euses ! **L'ARS doit prendre ses responsabilités** et ne plus se cacher derrière son sous-traitant !

L'exploitation et le mépris ça suffit !



CNT Solidarité Ouvrière 13,
24/28 rue Abbé Féraud 13005 Marseille
Contact mail : contact13@cnt-so.org
Site : <http://www.cnt-so.org/13>
Page FB : <https://www.facebook.com/cnt.so13/>
Tel : 07.72.31.93.12 - 06.47.39.72.00 - 04.91.35.06.56